**Résultats de la grande étude de fréquentation des milieux naturels, vue par les prestataires touristiques ardennais**

**Tous les ardennais le savent. Car tous y vivent. La nature est ici partout, que cela soit à travers un massif forestier, des vallées plongeantes ou de larges plaines. Si les locaux y trouvent leur raison de rester vivre ici, les touristes ont aussi leurs envies propres. Dans ce cadre, le projet Interreg « Ardenne Grande Région Eco-Tourisme et Attractivité, en collaboration avec l’université de Liège (Agro-Bio Tech de Gembloux), l’Institut National de Recherche Agronomique de Nancy et l’asbl Ressources Naturelles Développement travaillent sur un diagnostic de l’attractivité des milieux naturels de l’Ardenne.**

Concrètement, il s’agit de savoir qui fréquente ces espaces verts, quand et pourquoi. Les résultats pourront amener à des aménagements touristiques pour répondre aux demandes ou au contraire, permettre de mieux encadrer la fréquentation de certains sites dans le cas où cela s’avère nécessaire au vu des retours des utilisateurs

Il ressort qu’une grande partie des partenaires touristiques qui ont répondu sont des hébergements (40%), suivis de loin par des centres d’activité, des restaurants et des musées.

Pour la majorité de ces entreprises, la nature est considérée comme **un cadre attractif pour le développement de leur business mais également comme un atout indispensable pour développer leurs activités**. Ainsi, environ 35% des répondants font référence à la nature et aux paysages ardennais dans leurs supports de communication.

Mais que font concrètement les opérateurs touristiques pour agir en faveur de l’environnement ? Parmi les principales réponses, on peut pointer la gestion des déchets, la sensibilisation des touristes ainsi que la consommation de produits locaux.

Les entreprises touristiques formulent également des demandes claires afin d’améliorer l’attractivité du territoire en modifiant la gestion des espaces naturels. Parmi les éléments les plus souvent cités par les opérateurs touristiques, on retrouve la création de zones protégées, le développement de la naturalité des paysages forestiers ainsi qu’une interdiction de la chasse les jours fériés, les weekends et pendant les vacances scolaires.

***Des avis tranchés, sans équivoque***

Par ailleurs, les partenaires ont pointé plusieurs propositions d’améliorations des infrastructures touristiques en vue d’augmenter l’attractivité du territoire de l’Ardenne transfrontalière. Ainsi, le fait de proposer des prestations touristiques qui combinent plusieurs activités arrive en tête des propositions. La proposition d’augmenter le nombre d’aires de pique-nique, bivouacs ou barbecues rencontre également une majorité de suffrages, de même que la création des sentiers de randonnées permettant aux visiteurs de faire des boucles avec un retour à leur point de départ.

Pour près de la moitié des partenaires interrogés**, la priorité principale en vue de l’amélioration de l’attractivité de l’Ardenne est de développer une image cohérente de la destination, notamment aux travers de la marque Ardenne**.

De manière générale, toutes les entreprises sont attentives à la manière dont les paysages ardennais sont gérés actuellement. Ceci dit, tous les usages en vigueur dans nos milieux naturels ne sont pas acceptés par celles-ci. Ainsi, **la récréation motorisée, la transformation des forêts feuillues en résineux ou le nourrissage des animaux sauvages dans le but de les chasser sont des éléments perçus plutôt négativement par les opérateurs touristiques.**

Par contre, d’autres usages font l’unanimité parmi les répondants comme **la cueillette des produits sauvages, l’observation de la faune et de la flore, la présence de points de bivouacs et de camps de jeunes ou encore l’abattage des arbres pour produire du bois ou l’affouage.**

Il va sans dire que le croisement des avis provenant des entreprises touristiques et des touristes eux-mêmes amènera à des prises de conscience inévitables. Cette étude est probablement le point de départ d’un certain réajustement de nos usages en milieu naturel ainsi que du développement de nouvelles infrastructures.

**Retrouvez le rapport complet sur le site interreg.visitardenne.com, dans les actualités du projet AGRETA**